

Exposition et perception de pharmaciens et d'étudiants en pharmacie québécois à la législation pharmaceutique

Ming Yang¹, Ariane Doyon-Lapointe¹, Audrey Boisvert¹, Manon Bonnier, Jennifer Corny¹, Jean-François Bussièrès^{1,2}

¹Département de pharmacie, Unité de recherche en pratique pharmaceutique, CHU Sainte Justine, ²Faculté de pharmacie, Université de Montréal, Montréal, Québec

Introduction

Exercer la pharmacie ne peut se faire sans connaître le cadre juridique et normatif applicable et différentes associations recommandent de l'ajouter aux études de pharmacie.

Le système juridique au Canada est basé sur deux juridictions, fédérales et provinciales.

Il existe 4 sites web de législation au Canada et au Québec, que tout pharmacien devrait connaître : **Justice Canada** (textes juridiques fédéraux), **CanLii** (décisions fédérales et provinciales), **Publications Québec** (textes juridiques provinciaux) et **Tribunaux du Québec** (décisions provinciales).

Objectifs

Évaluer l'exposition et la perception de pharmaciens et étudiants en pharmacie québécois sur la législation pharmaceutique et les décisions juridiques entourant la pratique de la pharmacie.

Méthodologie

- Étude descriptive transversale

- Un questionnaire a été développé et mis en ligne via la plateforme SurveyMonkey®



- Ce questionnaire a été envoyé à des pharmaciens et étudiants en pharmacie inscrits à l'Ordre des pharmaciens du Québec.

- Différents types de questions ont été insérées dans ce questionnaire :

- Caractéristiques des répondants
- Connaissance des sites web de législation et de l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ)
- Expérience personnelle d'un pharmacien impliqué dans une décision et connaissances de grandes décisions impliquant des pharmaciens
- Niveau d'accord avec six énoncés sur la législation pharmaceutique

- En ce qui concerne le 4ème type de question, une échelle de Likert a été utilisée
 - Très en accord
 - Partiellement en accord
 - Partiellement en désaccord
 - Totalement en désaccord

Résultats

Caractéristiques des répondants

1055 pharmaciens et étudiants en pharmacie ont répondu au questionnaire en ligne. Les caractéristiques des répondants sont indiquées dans le tableau 1.

Tableau 1—Caractéristiques des répondants

Nombre de répondants—n	1055
Taux de réponse—%	24,0 %
Type de participants—n(%)	
Pharmaciens	n = 919 (87,1%)
Étudiants en pharmacie	n = 128 (12,1%)
Pas de réponse	n = 8 (0,8%)
Université de 1er cycle—n(%)	
Université de Montréal	n = 633 (60,0%)
Université Laval	n = 390 (30,0%)
Autre université	

Connaissance des sites web de législation et de l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ)

Les répondants connaissaient généralement peu les sites web de législation canadiens et québécois, et de 6,4 à 21,7% ont déjà consulté plus d'une fois des textes juridiques ou décisions sur ces sites web. En revanche, la quasi-totalité des pharmaciens et étudiants en pharmacie connaissaient le site web de l'OPQ et beaucoup d'entre eux connaissaient la rubrique INFO-Déonto. Ces résultats sont détaillés dans le tableau 2.

Tableau 2—Connaissance des répondants et consultation de sites web de législation et de l'Ordre des pharmaciens du Québec—n(%)

Site web	Nombre de répondants connaissant le site web	Nombre de répondants ayant déjà consulté > 1 fois des textes ou décisions sur ces sites
Justice Canada	n = 159 (15,1%)	n = 122 (11,6%)
Publications Québec	n = 324 (30,7%)	n = 229 (21,7%)
CanLii	n = 131 (12,4%)	Décisions civiles n= 68 (6,4%) Décisions disciplinaires (concernant des pharmaciens) n= 72 (6,8%)
Tribunaux du Québec	n = 134 (12,7%)	n = 68 (6,4%)
Ordre des Pharmaciens du Québec	n = 1050 (99,5%)	INFO-Déonto n = 453 (42,9%)

Expérience personnelle d'un pharmacien impliqué dans une décision et connaissances de grandes décisions impliquant des pharmaciens

- n = 434 répondants (41,5%) connaissaient personnellement un pharmacien impliqué dans une décision disciplinaire
- Décision Pharmacies Jean-Coutu c. OPQ : n = 622 connaissaient cette décision (59,0%)
- Décision Hannouche c. Chartrand : n = 205 connaissaient cette décision (19,4%)
- Décision Pharmascience c. Binet : n = 130 connaissaient cette décision (12,3%)
- Décision Pharmacentres Cumberland c. Lebel, Cartier et B-LEC : n = 131 connaissaient cette décision (12,4%)

Niveau d'accord avec six énoncés sur la législation pharmaceutique

Tableau 3—Niveaux d'accord des répondants à six énoncés concernant la législation pharmaceutique—n(%)

Énoncé	Très en accord	Partiellement en accord	Partiellement en désaccord	Totalement en désaccord
Les pharmaciens en exercice ne connaissent pas les décisions juridiques entourant leur pratique.	n = 517 (49,0%)	n = 453 (42,9%)	n = 81 (7,7%)	n = 4 (0,4%)
Le personnel technique qui soutient les pharmaciens en exercice ne connaît pas les décisions juridiques entourant la pratique de la pharmacie.	n = 909 (86,2%)	n = 127 (12,0%)	n = 15 (1,4%)	n = 4 (0,4%)
Les décisions juridiques issues de différents tribunaux comportent souvent quelques dizaines de pages. La diffusion de RÉSUMÉS (1-2 pages) des décisions juridiques clés impliquant des pharmaciens et leur personnel est ESSENTIELLE.	n = 795 (75,4%)	n = 241 (22,8%)	n = 15 (1,4%)	n = 4 (0,4%)
La diffusion de RÉSUMÉS (1-2 pages) des décisions juridiques clés impliquant des pharmaciens et leur personnel devrait réduire les faux pas, les actes dérogatoires et illégaux posés par les pharmaciens.	n = 695 (65,9%)	n = 327 (31,0%)	n = 28 (2,7%)	n = 5 (0,5%)
Les pharmaciens devraient pouvoir suivre une formation continue périodique (p.ex. tous les 5 ans) sur les principales décisions juridiques applicable à leur exercice.	n = 521 (49,4%)	n = 413 (39,1%)	n = 98 (9,3%)	n = 23 (2,2%)
La formation continue périodique sur les décisions juridiques devrait être offerte en ligne et je serais intéressé(e) à en suivre périodiquement.	n = 584 (55,4%)	n = 371 (35,2%)	n = 83 (7,9%)	n = 17 (1,6%)

Conclusions

Cette étude descriptive transversale révèle que les pharmaciens et étudiants en pharmacie québécois sont insuffisamment exposés aux décisions juridiques entourant l'exercice de la pharmacie et aux sites web des tribunaux.

Dans ce cadre, nous avons développé un blogue permettant de diffuser des résumés de décisions juridiques impliquant les pharmaciens.¹

Pour plus d'informations, consultez le blogue : <https://lsspharmacie.wordpress.com/>



¹ Corny J, Nguy P, Bonnier M, Bussièrès JF. Mise en place d'un blogue sur la législation pharmaceutique. Affiche présentée au congrès de l'APES, 15-17 avril 2015, Québec